



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOMAINE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

16 rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04 91 17 91 17

drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

**CONTRÔLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES
SUR LA VALEUR VENALE**

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4

Décret n° 86-455 du 14/03/86

Loi n° 95-127 du 8/2/95

Loi n° 2001-1168 du 11/12/01 art. 23

POUR NOUS JOINDRE :

Pôle Gestion Publique

Division France Domaine

Service Evaluation

38 boulevard Baptiste Bonnet

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par : R. Castellan

Téléphone : 04 91 23 60 55. Télécopie : 04 91 23 60 23

Mel. : robert.castellan@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : avis n° 2014-213V1922

- 1. Service consultant :** DGFIP
Gestion du Domaine de l'Etat
38 Bd Baptiste Bonnet
13285 Marseille cedex 08
- 2. Date de la consultation :** courriel du 18/6/2014, reçue le 18/6/2014. Dossier suivi par L. Moulis
- 3. Opération soumise au contrôle:** acquisition par voie amiable d'emprises nécessaires à la réalisation d'une Ligne de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS).

4. Propriétaire présumé : Etat.

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération

Commune de MARSEILLE 13013 ET 13014

Les parcelles faisant l'objet de la présente évaluation sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Les emprises à évaluer sont en nature de voirie, de trottoir, d'accotement, de parking en bord de voie et de terrain.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

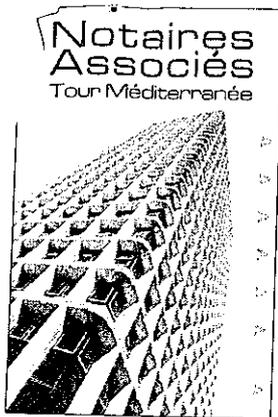
Les valeurs vénales des emprises sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Réf, cadastrale	Nature	Superficie	Valeur vénale
879 K 100	trottoir	25	1 € symbolique
887 K 24	parking	29	1 740 €
887 K 126	parking	27	1 620 €
887 K 131	parking	318	19 080 €
887 K 51	parking	602	36 120 €
887 K 53	parking	932	55 920 €
887 K 58	parking	84	5 040 €
893 D 112	trottoir	18	1 € symbolique
893 D 228	accotement	1 430	14 300 €
893 D 229	accotement	231	2 310 €
893 D 175	accotement	28	280 €
893 D 231	voirie	4 378	1 € symbolique
893 D 232	voirie	1 344	1 € symbolique
893 D 178	accotement	153	1 530 €
893 D 184	parking	54	3 240 €
893 D 245	parking	15	900 €
893 D 196	accotement	67	670 €
893 D 238	terrain et parking	1 465	146 500 €
893 D 237	terrain et parking	1 489	148 900 €
893 D 198	accotement	29	290 €
893 D 233	accotement	153	1 530 €
893 D 236	accotement	573	5 730 €
889 L 286	trottoir	5	1 € symbolique
889 L 285	trottoir	66	1 € symbolique
887 K 86	espace vert	11	110 €
Total :			445 816 €

A Marseille, le: 3/7/2014
Le Directeur du Pôle Gestion Publique
Administrateur Général des Finances publiques



Jean-Luc LASFARGUES



Philippe GIRARD
Mathieu DURAND
Olivier SANTELLI
Dimitri de ROUDNEFF
Martine AFLALOU
Alexandra PEYRE
de FABREGUES
Ludivine FABRE

21 AOUT 2014

MAIRIE DE MARSEILLE
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU
PATRIMOINE
SERVICE DIA
40, rue Fauchier
13233 MARSEILLE cedex 20

COURRIER DPAUCV	
Arrivé le	23 07 2014
A:	
Copie:	

MARSEILLE, le 23 juillet 2014.

Nos réf : Mme Marie ABBAS /
Tel : 04.91.16.03.12
E-mail : marie.abbas.13004@notaires.fr/
Dossier : ETAT / CUMPM BHNS

COMMANDE A.R.

Monsieur, le Maire,

Chargé de la régularisation de l'acte de vente des parcelles en nature de voirie, de trottoir, d'accotement, de parking en bord de voie et de terrain, situés à MARSEILLE (13013), (13014) et en application des articles L 240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme qui accordent aux communes ou à leur délégataire une priorité d'acquisition sur les projets de cessions d'un bien de l'Etat, j'ai l'honneur de soumettre ce projet de cession au droit de priorité à la valeur de **QUATRE CENT QUARANTE CINQ MILLE HUIT CENT SEIZE EUROS (445.816,00 €)**.

En application de l'article L 240-3 du code précité, vous disposez d'un délai de deux mois pour faire connaître le souhait de la VILLE DE MARSEILLE de faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition de ce bien.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

879 K 100
887 K 24
887 K 126
887 K 131
887 K 51
887 K 53
887 K 58
893 D 112

> Notaires Associés > Tour Méditerranée > 65, avenue Jules Cantini > 13298 Marseille cedex 20
> téléphone : 04 91 80 90 51 > télécopie : 04 91 78 56 01
> société titulaire d'un office notarial > membre d'une association agréée > règlement des honoraires par chèques accepté

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

893 D 228
893 D 229
893 D 175
893 D 231
893 D 232
893 D 178
893 D 184
893 D 245
893 D 196
893 D 238
893 D 237
893 D 198
893 D 233
893 D 236
889 L 286
889 L 285
887 K 86

Vous trouverez ci-joint copie de l'avis des domaines concernant lesdites parcelles.

Merci de bien vouloir me faire connaître au plus tôt si vous envisagez d'exercer votre droit de priorité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.


Stéphane DURAND
Notaire de ROUDNEFF
LEJOU-TAKTAK
CAMPY, E de FABREGUES
SILLIA-FABRE Notaires
Méditerranée